Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260427-2026_064-DE

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 27 avril 2026

Nombre de Conseillers		Date de Convocation :
Afférents au Conseil Municipal	**27**	
En Exercice	**27**	**20 avril 2026**
Présents	**24**	
Absents	**1**	
Excusés	**2**	
Votants	**26**	

L'an deux mille vingt-six le vingt avril, à 19 heures, le conseil municipal de la commune, composé de 27 membres en exercice et dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame GODET, maire.

	Présent.e	Absent.e Excusé.e	Absent.e	*Pouvoir à / Divers*
GODET Nathalie, Maire	X			
LE GALL Mikaël, 1er adjoint	X			
KERBIRIOU Delphine, 2ème adjointe	X			
DO CARMO Raphaël, 3ème adjoint	X			
JEZEQUEL Marie-Hélène, quatrième adjointe	X			
ROCLE Rodolphe, cinquième adjoint	X			
GUENGANT Catherine, sixième adjointe	X			
KERBRAT Jean-Yves	X			
REBOLLO Louisette	X			
QUOY Marie-Jo	X			
KERNIVINEN Béatrice	X			
LE BOT Pascale	X			
DROFF Vincent	X			
PERROT Christelle	X			
SALAUN Bruno	X			
SERVEL Philippe	X			
JOSSO Gwendal	X			
L'EOST Ana			X	
LE BRAS Dominique	X			
ZOLLI Emilie		X		Delphine KERBIRIOU
RIOU Adrien	X			
CRUSIAUX Florian	X			
LE FEVRE Thierry		X		Adrien JORON
ROQUEFORT Maripol	X			
PAUGAM Carine	X			
JORON Adrien	X			
GONZALEZ Victor	X			
TOTAL	**24**	**2**	**1**	

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260427-2026_064-DE

DELIBERATION N°064/2026 – Fonctionnement des assemblées – La commission de concession SPL : constitution d'une ou plusieurs listes

Le Conseil municipal doit, préalablement à l'élection des membres de la commission dédiée aux contrats de concession dans le cadre de la SPL CAPLD énergies renouvelables, fixer les conditions de dépôt des listes.

Préalablement aux opérations électorales de désignation des membres titulaires et suppléants de la commission concession, le Conseil municipal doit, selon l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, fixer les conditions de dépôt des listes.

Une délibération, distincte de celles des opérations électorales est nécessaire. Il est proposé au conseil municipal de fixer les conditions de dépôt des listes comme suit :

· **Les listes seront déposées auprès du Maire, en début de séance.**

Le conseil municipal d'approuve les conditions de dépôt des listes de candidature à l'élection de la commission ad hoc pour l'attribution des contrats de concession à la SPL "CAPLD énergies renouvelables.

Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Nathalie GODET